



**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

**AVIS DE MOTION**

À une séance ordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le 14 septembre 2020 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, à 20h15 sous la présidence de M. Carl Boilard, maire, et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Siège # 1 M. Réal Rodrigue

Siège # 4 Mme Suzanne Veilleux

Siège # 2 M. Noël Vigneault

Siège # 5 M. Vincent Breton

Siège # 3 Mme Karen Talbot

Siège # 6 Mme Vanessa Roy

Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

Il a été statué notamment ce qui suit :

**AVIS DE MOTION, DE L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SESSION,  
DU RÈGLEMENT NO 511-2020**

Mme Karen Talbot, conseillère au siège no 3, donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement portant le no 511-2020, abrogeant et remplaçant le no 472-2016 relatif aux branchements aux services municipaux.

Ajouter au règlement existant des articles exigés par notre assureur (document 12.01.01) afin d'imposer la mise en place, le maintien et l'entretien d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout et d'exonérer la Municipalité en cas de non-respect du règlement:

- Protection contre les refoulements (clapet anti-retour);
- Accès au clapet;
- Coup de bélier et amortisseur;
- Délai pour les citoyens afin de se conformer au règlement;
- Évacuation des eaux pluviales provenant d'un bâtiment.

Christiane Lacroix, directrice générale

Le 22 septembre 2020